

Comité de suivi du protocole CEREMA
Compte-rendu de la réunion du 9 mai 2012 de 14h30 à 17h30

- **CFDT** : M.Meunier (CERTU), F.Hervochon (permanence), G.Bouin (CETE Ouest), T.Ojardias (CETE Lyon), P.Fourmigué (CETE Méd.)
- CGT-FSU et UNSA étaient représentés.

La DRH (Direction des Ressources Humaines - H.Eyssartier), ouvre la réunion et présente la délégation "administration", à coté de laquelle se tient B.Larroutou, préfigurateur. Pour cette réunion, l'administration avait adressé aux OS un planning des chantiers de création du CEREMA, une note sur les missions "régaliennes" et un projet de décret de création du XXX (le nom "CEREMA" ne devrait pas être conservé et le XXX sera choisi, ainsi que le logo, par une méthode "participative" comme à l'IFSTTAR).

La **CFDT** demande que le comité de suivi ne soit pas piloté uniquement par l'administration (SG/DRH et CGDD/DRI) mais par un membre du cabinet du futur ministre, vu que le protocole a été négocié avec le précédent dircab-adjoint et signé avec la ministre.

La **CFDT** juge le calendrier peu réaliste sauf à ne concerter et négocier sur rien, ce qui serait contraire à l'esprit du protocole. Il faut un échéancier plus précis, avec des ordres du jour, des points d'étape. Le comité de suivi ne doit pas être qu'un lieu d'information de l'administration vers les OS, mais un vrai lieu de dialogue social.

La **CFDT** insiste sur la transmission aux OS des documents techniques sur lesquels le comité de pilotage stratégique et l'administration construisent leurs positions et décisions.

La **CFDT** rappelle la nécessité d'une rencontre tripartite avec les représentants des collectivités territoriales.

La **DRH** répond que, à son sens, le comité de suivi n'a pas à être piloté par le Cabinet, mais que les dossiers CEREMA et VNF seront forcément dans les priorités du nouveau ministre. Ce sera à lui de voir s'il y a lieu de faire des modifications. En attendant, la DRH reste dans la logique de la lettre de NKM à B.Larroutou, préfigurateur, qui cible le 1^o janvier 2013 pour la création du futur Établissement Public (EPA). Elle reconnaît que le calendrier est très serré, mais que reporter d'une année peut présenter des risques. Si vraiment la date n'est pas tenable, l'administration saura ajuster.

La **DRH** pense avoir été mal comprise sur l'objet du CTM (Comité Technique Ministériel) prévu début juillet 2012, qui ne doit pas s'interpréter comme une demande de validation sans débat.

Les OS souhaitent que ce CTM soit l'occasion d'échanger avec le nouveau ministre, notamment sur sa vision pour le Ministère et notamment pour le CEREMA.

B.Larroutou : les choses peuvent évoluer, le prochain gouvernement voudra peut être engager une nouvelle étape de décentralisation.

Le **DRI** (M.Tapadinhas qui a remplacé M.Bréhier en avril) souligne que la période électorale n'est pas très propice pour avoir des contacts avec les représentants des collectivités territoriales, mais qu'il a rendez-vous le lendemain avec M. Krattinger de l'ADF (Assemblée des Départements de France). Le projet de décret n'est pas stabilisé ; le passage au CTM de juillet n'est pas fait pour le valider mais pour en discuter.

DRH : début 2012, les collectivités territoriales ont indiqué qu'elles voulaient bien être associées à cet EP, mais qui reste de la responsabilité de l'État. Pour tenir une création au 1^o janvier 2013, il

faut passer un décret au plus tard au CTM en septembre 2012, pour avoir le temps de passer au Conseil d'État.

La **CGT** soulève divers points d'ordre juridique et financiers (notamment le in-house). Elle demande s'il n'est pas possible de créer l'EP à une date autre qu'un 1^o janvier et s'il ne faudra pas passer par la voie législative, ce qui rendrait intenable la date prévue ?

DRH : une date autre qu'un 1^o janvier n'est pas interdite, mais poserait de gros problèmes de gestion budgétaire (comme ce fut le cas pour les Agences Régionales de Santé). La prise en charge de la masse salariale est reportée au 01/01/2014 voire 2015. Sur le in-house, il faut qu'on soit très précis sur le sujet : on finalisera mieux pour le prochain comité de suivi, avec l'appui de la DAJ (Direction des Affaires Juridiques).

La **CFDT** fait remarquer que la date annoncée sur le planning, pour le choix du siège de la direction du CEREMA, est le 10 mai, soit le lendemain de notre présente réunion. Tout serait donc déjà décidé, alors qu'aucune analyse comparative des 4 sites évoqués n'a été transmise aux OS ?

B.Larrouturou : "la décision ne me revient pas !". Il estime que le calendrier très serré, car il le faut pour l'article 1 du décret et lancer le recrutement de l'agent comptable (haut-fonctionnaire de Bercy). La décision n'est pas prise officiellement, mais le site de Lyon-Bron serait privilégié.

B.Larrouturou : est d'accord pour préparer une esquisse de calendrier avec les livrables. Il s'efforcera de communiquer les documents techniques, pour mieux informer les OS. Répondant à une question sur les ETP pour constituer les fonctions supports de l'EP, il avance 40 ETP qu'il demandera de récupérer sur les CPCM. Pour les PSI, il n'a pas encore de chiffres.

B.Larrouturou : le point le plus critique est la comptabilité. On ne peut pas garder les logiciels existants et il en faut un opérationnel en septembre 2012, interfacé avec Argos, Chorus... Il prévoit 30 à 35 personnes pour l'agence comptable, dont une partie pourrait être déconcentrée.

B.Larrouturou : reconnaît que le calendrier est très serré et qu'il aurait préféré commencer sa mission deux mois plus tôt.

Faute de temps, le document sur les missions "régaliennes" et le projet de décret n'ont pas été examinés et sont renvoyés à une date ultérieure. L'administration s'engage à faire un compte-rendu de réunion et communiquer les documents utiles et une semaine avant.

Prochaines dates de réunion

Comité de suivi

- 25 mai 2012
- 1^o juin 2012
- 21 juin 2012
- 11 juillet 2012

Groupe d'échanges (toutes OS dont FO) : 12 juin 2012

CTM : début juillet 2012